

Frontières des savoirs en Italie à l'époque des premières universités (XIII^e-XV^e siècles)

Atelier 4 : le droit aux frontières des savoirs

Ce quatrième et dernier atelier entend se concentrer sur la place du droit parmi les autres savoirs. On connaît le rôle fondamental de cette discipline en Italie à la fin du Moyen Âge, non seulement à l'université, mais aussi auprès des princes et des humanistes : de par sa nature, la science juridique touche à toutes les activités humaines, et est amenée à se poser des questions pouvant relever d'autres disciplines. Notre ambition est donc de partir de problèmes pouvant relever à la fois du droit, de la théologie, de la philosophie ou de la médecine, pour repérer d'éventuelles porosités ou spécificités. De plus, ce sera l'occasion de faire dialoguer des historiens du droit avec des spécialistes d'origine variée : en effet, l'un des principes de notre programme est justement de décloisonner les recherches actuelles.



École française de Rome

Programme

Les Savoirs : construction, transformation, diffusion

Frontières des savoirs en Italie à l'époque des premières universités (XIII^e-XV^e siècles)

Comité scientifique

Joël Chandelier (Université de Paris 8)
Aurélien Robert (CESR, CNRS-Université de Tours)

Contacts

École française de Rome
Direction des études médiévales
Stéphane Gioanni
Secrétariat des études médiévales
Grazia Perrino
Piazza Farnese, 67 – 00186 Roma
Tél. (+39) 06 68 60 12 48
secrma@efrome.it

Atelier 4 :

Le droit aux frontières des savoirs

Rome, 14-15 novembre 2011

École française de Rome
Piazza Navona, 62
00186 – Roma

Lundi 14 novembre

10 h 00

Stéphane GIOANNI (École française de Rome)
Accueil des participants

Joël CHANDELIER (Université de Paris 8) et
Aurélien ROBERT (CESR, CNRS-Université de
Tours)
Introduction

Arnaud FOSSIER (École française de Rome)
*La rhétorique au service du droit ? Retour sur une
rencontre italienne (XIII^e siècle)*

Julien THÉRY (Université de Montpellier)
*Propter enormitatem delicti licet leges
transgredi. L'enormitas et l'exception, du droit canon
aux civilistes (XII^e-XV^e siècles)*

Silvia DI PAOLO (Università degli studi Roma
Tre)
*Baculus pastoralis o generalis inquisitio ? Teologie
giuristi sulla visita pastorale (XIV-XV sec.)*

Discussions

15 h 00

Iacopo COSTA (CESCM, CNRS-Université de
Poitiers)
*L'évolution du traité sur la justice dans les commentaires
de l'Éthique à Nicomaque. Thomas d'Aquin, Gui
Terrena et Guiral Ot*

Giacomo GAMBALE (Università degli studi di
Salerno)
*Du péché à l'infraction. La lecture juridique de la
Comédie de Dante : les notaires du XIV^e siècle*

Laurent MAYALI (Berkeley/EPHE) et Irène
ROSIER-CATACH (EPHE)
Sémantique et droit : Questions de sens

Pierre THÉVENIN (EHSS)
*La tradition feinte : renvois philosophiques d'un point de
droit civil médiéval*

Discussions

Mardi 15 novembre

10 h 00

Emanuele CONTE (Università degli studi Roma
Tre)
*Ordo iudicii e regula iuris : Bulgaro e le origini della
cultura giuridica (sec. XII)*

Marie BASSANO et Corinne LEVELEUX-
TEIXEIRA (Université d'Orléans)
*À la recherche d'un droit sans frontière : l'âge d'or des
traités De regulis iuris dans les universités italiennes
(XIV^e-XV^e siècles)*

Raphael ECKERT (Université de Rouen)
*L'allégation des sources théologiques et philosophiques
dans les œuvres juridiques italiennes au XIV^e siècle.
L'exemple des Commentaria in tres posteriores
libros Codicis de Luca da Penne*

Discussion générale